



Décembre 2016



n° 20

# Bulletin communal

Bonjour à toutes et à tous,

Voici notre dernier numéro de 2016, je vais à travers ces quelques lignes vous retracer les principaux événements de ce second semestre.

Travaux réalisés dans la commune :

Nous avons profité des vacances scolaires pour réaliser les travaux de rénovation du préau de l'école. En effet, cette toiture était constituée de plaques de fibrociment contenant (comme c'était permis à l'époque) de l'amiante. Nous avons donc décidé de refaire totalement la toiture en ardoises et nous en avons profité pour la rehausser légèrement.

Au mois d'octobre, afin de répondre aux nouvelles contraintes liées à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, nous avons entrepris des travaux dans la grange d'Enfer, afin de créer des ouvertures permettant le passage d'un fauteuil. Un faux plancher a été également réalisé au-dessus de la cuisine et des toilettes qui vient compléter les travaux d'isolation de ce bâtiment.

Au mois de novembre, c'est le monument aux morts qui a eu droit à un grand nettoyage, ainsi qu'à la réfection des peintures des inscriptions, des obus et des grilles.

Les vicusiens présents (encore trop peu à mon goût) à la cérémonie du 11 novembre ont pu constater le changement d'aspect du monument après ces travaux de rénovation.

Après avoir honoré les enfants de Wy, nous nous sommes retrouvés à la salle des fêtes où nous avons partagé le verre de l'amitié.

Plan Local d'Urbanisme :

Nous continuons à travailler en collaboration avec l'agence Diverscités à l'élaboration de notre P.L.U. La réunion publique a permis aux vicusiens d'avoir une présentation du P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Au fil des semaines nous voyons toutes les contraintes qui nous sont imposées, que ce soit par le Parc Naturel Régional ou par l'Etat. La charte du P.N.R. s'impose jusqu'en 2019. Or celle-ci définit l'évolution maximum de la population sur 20 ans et en tire des ratios qui ont pour effet d'empêcher les communes de s'agrandir, voire de rendre inconstructibles des zones qui l'étaient potentiellement dans le cadre du Plan d'Occupation des Sols.

Nous essayons néanmoins de faire entendre nos arguments, pour demander que certaines zones restent constructibles, tout en préservant le cadre naturel, auquel nous sommes très attachés. Dans les prochaines semaines, nous allons travailler en collaboration avec les personnes publiques associées (l'Etat, le PNR et la Chambre d'agriculture) sur le zonage, pour envoyer un projet au service de l'Etat, afin que celui-ci valide nos propositions.

Festivités

Comme chaque année désormais, la soirée Beaujolais nouveau a rencontré un beau succès et a permis de resserrer les liens entre vicusiens et aux nouveaux arrivés, de faire connaissance.

Rédaction

Georges Moisset  
Annick Marandel  
Françoise Danger  
Thierry Bichemin  
Gilles Merle

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous le 14 janvier 2017 à 18 h où j'aurai le plaisir de vous présenter en mon nom et au nom des membres du conseil municipal nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Vous trouverez dans les pages suivantes, des informations pratiques et des articles sur la vie de notre village et de notre Communauté de Communes.

Bonne lecture et à bientôt

Georges Moisset

## Ça s'est passé à Wy....

### L'école

L'école de Wy dit Joli Village fait partie du regroupement pédagogique Arthies-Banthelu-Cléry-WY. Sur le RPI sont scolarisés 116 enfants dont 19, habitant Wy ou Enfer. Les plus jeunes vont à l'école à Cléry (2 classes de PS/MS et GS/CP) ; la scolarité se poursuit à Arthies avec le CP/CE1 et le CE2/CM1. A l'école du village, la classe, dirigée par Mme Jegou, compte 24 CM1CM2.

En dehors du temps scolaire, 2 fois par semaine, les enfants participent à des activités (les NAP : nouvelles activités pédagogiques) et peuvent ainsi faire du théâtre, des casse-tête et énigmes, des expériences et découvertes, des jeux sportifs ou d'opposition, des jeux de société et des marionnettes.

### Samedi 24 septembre :

défilé des voitures anciennes de l'Association Bol d'Air.



Cette association regroupe des insuffisants respiratoires : l'esprit de cette journée est de participer avec leur entourage à un rallye (le 7ème cette année) permettant de rompre l'isolement et de faire savoir que malgré le handicap beaucoup d'activités sont encore possibles.

Après un petit déjeuner pris devant le château de Guiry et la visite du musée archéologique, le convoi de voitures anciennes accompagnées de nombreuses motos a parcouru les routes du Vexin. Les participants se sont retrouvés le soir autour d'un repas bien convivial à la salle des fêtes de Wy.

Comme chaque année, nous avons pu admirer les Aronde, 2CV, Panhard, 403...garées autour de l'église.

### Cérémonie du 11 novembre

Une quarantaine de personnes s'étaient rassemblées autour du monument aux morts rénové (nettoyage, peinture des grilles et dorure des lettres). Après le traditionnel discours du secrétaire aux armées lu par M. le Maire, nous avons pu entendre la lecture d'un extrait de la correspondance entre Amélie Leullier (veuve du soldat Gustave Leullier tué en 1914 et dont le nom figure sur le monument) avec son beau-frère Pierre Le Goff.

Au cimetière, des enfants (venus de villages environnants) ont déposé des fleurs sur les tombes des hommes de Wy morts pour la France.



Ensuite, les personnes présentes se sont retrouvées à la salle des fêtes autour du verre de l'amitié.

## Beujolais nouveau Vendredi 18 novembre



Plus de 50 personnes s'étaient réunies ce 18 novembre pour fêter le beujolais nouveau.

Chacun ayant apporté quelques spécialités salées ou sucrées, c'est avec plaisir (et modération !) que nous avons apprécié le retour de « ce bon primeur au goût de fruits rouges » offert par M. le maire.

Cette soirée est toujours un moment convivial et de rencontres, apprécié de tous les participants.



## Samedi 17 décembre : Noël

Comme l'an passé, petits et grands de Wy et d'Arthies se sont retrouvés à la salle des fêtes d'Arthies samedi 17 décembre pour le spectacle de Noël offert aux enfants : Le Noël de Néroline. Un lutin, un sapin, du chocolat, une mandarine, une bûche de bois et une fée : de quoi passer un bon Noël ! Heureusement, l'arrivée de Nez-Fast-Food, la sorcière, n'a pas réussi à perturber la fête !

Après les marionnettes, le Père Noël est arrivé et a distribué les cadeaux aux enfants impatients qui ont ensuite partagé le goûter.



## A noter....

La cérémonie des vœux du maire aura lieu SAMEDI 14 JANVIER à 18 h autour de la traditionnelle galette des rois.





**La Communauté de Communes , c'est aussi...**

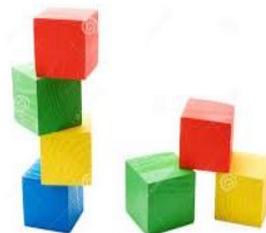
## **Le RAM : Relais d'Assistantes Maternelles « Les premiers pas »**

Service gratuit de la CCVVS, en partenariat avec la CAF du Val d'Oise et la PMI.

- Pour les enfants, c'est un lieu de jeux, où diverses activités sont proposées.
- Pour les assistantes maternelles, c'est un lieu de rencontres, d'échanges sur le métier.
- Pour les parents, c'est un lieu d'information sur les modes de garde, les démarches administratives relatives à l'embauche d'assistantes maternelles...

Le RAM est ouvert le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9h à 11h30.

12 rue des frères Montgolfier  
95420 MAGNY EN VEXIN  
01 86 35 00 35



## **Le LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents**

Le LAEP est un lieu de jeux et d'échanges pour les enfants de 0 à 4 ans accompagnés de leurs parents ou d'un membre de la famille (pour les résidents de la Communauté de communes).

C'est gratuit, sans inscription et anonyme.

Il y a deux LAEP sur le territoire de la CCVVS:

- à Amenucourt Salle des fêtes Route du Mauvérand :  
« Douces heures » ouvert le jeudi de 9 h à 12 h
- à St Clair sur Epte Ancienne Mairie 13 rue Jules Ferry :  
« Baby bulles » ouvert le vendredi de 9 h à 12 h.

Ces deux centres sont gérés par l'Association « Les Petits Curieux » de St Clair sur Epte.

(Partenaires : CCVVS, CAF, MSA, Communes de Amenucourt et St Clair sur Epte)

Renseignements au 06 19 35 26 87

## La C.C.V.V.S. a construit à Vétheuil une résidence Seniors

### *A qui est-elle destinée ?*

A toutes les personnes âgées qui recherchent un lieu de vie plus adapté à leurs besoins.

### *Pourquoi venir à la Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées : MARPA ?*

**Logement familial inadapté, solitude pesante, entretien du logement coûteux, tâches quotidiennes difficiles à réaliser, éloignement familial, sentiment d'insécurité, recherche d'un court séjour après une hospitalisation**, pour toutes ces raisons, le maintien à domicile n'est parfois plus suffisant pour les personnes avançant dans l'âge.

### *La résidence MARPA, c'est quoi ?*

Structure d'hébergement à taille humaine, avec une capacité d'accueil de 24 résidents, la MARPA accueille **des personnes âgées autonomes ou faiblement dépendantes, en situation d'isolement ou de fragilité.**

Le projet de vie est de maintenir l'autonomie, privilégier un style de vie familiale, garantir la sécurité et respecter la liberté de chacun.



### *Les « atouts » de la MARPA :*

La MARPA répond aux attentes des seniors de pouvoir concilier leurs habitudes de vie et la vie dans un établissement, le plaisir d'être chez soi tout en disposant d'espaces communs propices aux échanges et aux rencontres, la possibilité de participer selon leurs choix et leurs envies à des animations variées dans un esprit convivial, la garantie d'un logement adapté et sécurisé, le respect de leur intimité mais la possibilité de bénéficier selon leurs besoins des services rendus par la MARPA ou des intervenants extérieurs.

Pour les personnes âgées en quête d'une résidence seniors, la MARPA propose **un mode d'hébergement alternatif, à mi-chemin entre la maison de retraite médicalisée et le foyer logement classique**, assurant ainsi à ses résidents une transition plus douce.

Rythme de vie respecté, ambiance conviviale, intimité garantie, cette petite unité de vie à taille humaine offre une qualité de vie et des services adaptés à l'avancée en âge, tout en garantissant la sécurité et le bien-être de ses résidents.



**autonomie**



**bien-être**

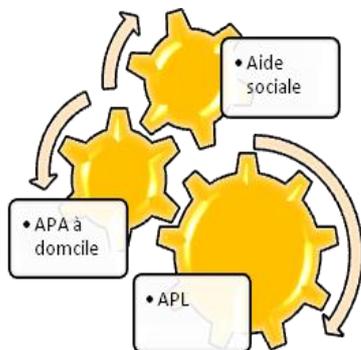


**convivialité**

*La MARPA en quelques mots :*



*Les aides possibles en déduction, selon la situation du résident :*



*Vous souhaitez vous faire une idée de ce qu'est une MARPA ?*

**N'hésitez pas à prendre contact avec la responsable de l'établissement Aurélie GOIGOUX, pour obtenir plus d'informations ou visiter la structure.**



**15 rue Montrond  
95 510 VETHEUIL  
( 01 34 97 80 05/ 07 61 59 60 69)  
[marpavvs.95@orange.fr](mailto:marpavvs.95@orange.fr)**

## Extrait des comptes-rendus des réunions de Conseil Municipal

### \*Conseil Municipal du 22 juin 2016

#### - Cartes de transport scolaire 2016/2017

Monsieur le Maire informe ses collègues que la carte de transport C.S.B. ou OPTILE est de 114 € pour l'année scolaire 2016/2017 ; pour mémoire elle était de 114 € pour l'année scolaire 2015/2016.

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité :

-de prendre à sa charge, pour la CARTE OPTILE, le montant de la carte scolaire bus lignes régulières, pour les enfants domiciliés dans la commune.

-de prendre à sa charge, pour la CARTE IMAGINE'R, un montant de 114 € (montant de la carte OPTILE) pour les collégiens, lycéens (-18 ans) domiciliés dans la commune.

#### -**Modification des statuts/ transfert de la compétence « aménagement et entretien de la voirie communautaire » constituant l'article 15.4 des statuts**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil la délibération n°2016-22 prise lors de la séance du Conseil Communautaire du 31 mai 2016, relative au transfert de la compétence concernant l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire.

Vu la délibération n°2016-22 prise lors de la séance du Conseil Communautaire du 31 mai 2016.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **approuve** le transfert de la compétence concernant l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire tel que défini dans la délibération jointe ;

**approuve** en ce qui concerne la commune de Wy dit Joli Village, le classement en voirie d'intérêt communautaire : les voies communales « Route de Wy au Hameau d'Enfer Cn°2 », pour un linéaire de 2,5 km et « Route de Wy à Gadancourt C n°4 », pour un linéaire de 0,8km ; **approuve** la constitution de l'article 15.4, l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire ;

**précise** que la délibération n°2016-22 du conseil communautaire est jointe à la présente délibération.

Séance levée à 21h50

### \*Conseil Municipal du 31 août 2016

#### -**Convention de Service public d'assistance technique**

Monsieur le Maire donne lecture d'une convention pour des prestations « Assainissement collectif » suivi des stations d'épuration.

A titre indicatif pour l'année 2016, la population étant de 347 habitants, le montant total annuel est de 343.53€.

Le département a fixé à 500€ le seuil de mise en recouvrement au-dessous duquel la commune n'aura pas à verser le montant de la rémunération.

Le conseil municipal délibère et décide, à la majorité, d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **-Renouvellement convention confection des paies**

Monsieur le Maire informe ses collègues que la convention relative à la confection des paies arrive à terme. Il propose aux membres du Conseil Municipal de renouveler ladite convention . Le conseil municipal délibère et décide, à la majorité, d'accepter le renouvellement de la convention pour une durée d'un an et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

### **-Organisation de la Saint Romain**

Séance levée à 21h50.

## **\*Conseil municipal du 2 novembre 2016**

### **-Indemnités de conseil 2016**

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal le montant de l'indemnité de conseil du percepteur 2016 : 354.46€ brut 323.41€ net.

Le conseil municipal, à la majorité, délibère et décide d'accepter de verser à Madame MACCURY, la perceptrice, la somme de 323.41€

### **-Modification des statuts de la CCVVS (Communauté de communes)**

- portant extension de ses compétences optionnelles à l'aménagement et l'entretien de la voirie communautaire. Cette compétence est intégrée dans les statuts de ladite communauté de communes à l'article 15.4.
- modification de la rédaction de l'article 3 ainsi : « *Le siège de la communauté de communes est fixé au 12 rue des frères Montgolfier, 95420 Magny En Vexin. Le Conseil communautaire pourra se réunir en son siège ou dans un lieu choisi par lui dans l'une des communes membres.* »
- modification de l'article 16.4 ainsi : « **16.4 - Sécurité publique** : *La communauté de communes étudiera la faisabilité technico-économique de la construction d'une gendarmerie située à MAGNY EN VEXIN. Le cas échéant, elle décidera de la prise en charge de la construction et de l'exploitation de ce bâtiment.* »

Le conseil municipal, à la majorité, délibère et décide d'accepter à l'unanimité ces modifications.

### **-Débat PADD (plan d'aménagement et de développement durable)**

Débat portant sur le PADD dans le cadre de l'élaboration du PLU

Il est rappelé que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est en cours d'élaboration et que le PADD se caractérise autour de deux thématiques :

#### **-Maîtriser et organiser le développement communal :**

Garder le cadre de vie,

Mise en œuvre de proposition de logements,

Utiliser les dents creuses,

Renforcer l'identité communale : Bourg / Enfer,

Renforcer l'armature des équipements,

Proposer des logements pour toutes générations,

-Préserver et valoriser l'identité paysagère et environnementale de la commune :

Ne pas se développer à l'extérieur du village.

Développement urbain : « il est envisagé de limiter la consommation d'espace à urbaniser à environ 1 ha à l'horizon 2030. Après avoir étudié les prescriptions du PNR du Vexin Français et de la Région, sachant que les « dents creuses » (parcelles potentiellement constructibles à l'intérieur du bâti actuel) ne seront probablement que très peu construites, le conseil estime que pour atteindre l'objectif de 40 à 50 habitants en plus dans les 15 ans à venir, il sera nécessaire de créer 15 à 20 logements supplémentaires.

**-Nomination d'un référent du patrimoine bâti au sein du PNR du Vexin Français**

Le PNR du Vexin Français a obtenu le label « Pays d'Art et d'Histoire » et a initié le projet de l'atlas du patrimoine bâti pour répertorier, dans chaque commune, les bâtiments publics ou privés, dont l'architecture mérite d'être signalée. Il souhaite à cet effet, avoir un correspondant du Patrimoine Bâti.

Monsieur MOISSET propose sa candidature : acceptée à l'unanimité

**-Projet éventuel d'une salle des fêtes (étude de faisabilité)**

**-Fêtes de fin d'année 2016**

Installation guirlandes semaine 50.

Spectacle de Noël, le 17 décembre 2016 à 15h, à ARTHIES.

Vœux du Maire, le 14 janvier 2017 à 18h00.



**A propos de la CCVVS**

La CCVVS a fait l'acquisition en septembre, d'un bâtiment à Magny, ce qui lui permet aujourd'hui :

- d'avoir des locaux propres à son siège social, son secrétariat, ses archives...
- de disposer de salles permettant les réunions de Conseil Communautaire, les réunions de Commissions
- d'héberger le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles)

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet qui est en cours de restructuration : [vexinvaldeseine.fr](http://vexinvaldeseine.fr)

**Communiqué du SDIS**  
(Service départemental d'incendie et de secours)



## **Le monoxyde de carbone**

**Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant.** Il peut être mortel en moins d'une heure. Le monoxyde de carbone se dégage des appareils de chauffage, des cheminées et des moteurs à combustion interne (fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol). Plus des trois quarts des intoxications ont lieu pendant la saison de chauffe, d'octobre à mars.

**Maux de têtes, nausées, vomissements, sont les symptômes qui doivent alerter.** Si ces symptômes sont observés chez plusieurs personnes dans une même pièce ou qu'ils disparaissent hors de cette pièce, cela peut être une intoxication au monoxyde de carbone. Dans ce cas, il est nécessaire d'aérer, d'évacuer le lieu et d'appeler les secours.

### **Quelques conseils**

- avant chaque hiver, faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;
- tous les jours, **aérer au moins dix minutes**, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;
- **respecter les consignes d'utilisation** des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;
- placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments ; **ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

*Plus d'infos sur [www.sdis95.fr](http://www.sdis95.fr) ou le site [inpes.santepubliquefrance.fr](http://inpes.santepubliquefrance.fr)*

## DES RECETTES DE FÊTE

### NAGE EXOTIQUE de POISSON et CRUSTACES



Pour 4 personnes

10 cuillères à café de fumet de poisson

4 belles langoustines

4 belles coquilles St Jacques

4 petites darnes de lotte

2 carottes

1 poireau

$\frac{1}{2}$  verres de vin blanc (5cl)

4 verres d'eau (40cl)

2 cuillères à soupe de crème fraîche

Safran ou curry

Coriandre fraîche

Sel et poivre

Eplucher et couper les carottes en rondelles très fines et le poireau en julienne. Les mettre dans une grande casserole avec le fumet de poisson, l'eau, le sel et le poivre. Laisser cuire 15 minutes environ.

Ajouter le poisson, les crustacés, le vin blanc la moitié du safran et de la coriandre. Laisser cuire quelques minutes jusqu'au premier frémissement.

Retirer poisson et crustacés du jus de cuisson et les réserver au chaud.

Verser la crème dans le fumet et laisser cuire quelques minutes.

Dans chaque assiette creuse, dresser une darne de lotte, une noix de St Jacques et une langoustine.

Verser la sauce et décorer du reste de safran et des peluches de coriandre.

Servir le reste de sauce en saucière.



## OIE AUX POMMES FARCIES



Une oie à rôtir  
8 c à café de fond de veau  
6 pommes (reine des  
reinettes)  
500g de raisin  
150g de pousses d'épinards  
1 citron  
40cl d'eau  
10cl de vin blanc  
50g de beurre  
Sel et poivre

FARCE  
300g de chair à  
saucisse  
2 pommes  
1 œuf  
25g de beurre  
Sel, poivre

Préchauffer le four Th 7 (210°).

Préparer la farce. Dans une poêle, faire cuire avec le beurre les deux pommes épluchées, coupées en dés, jusqu'à ce qu'elles deviennent fondantes. Mélanger chair à saucisse, les abats de l'oie hachés, les pommes cuites, quelques grains de raisins, une poignée de pousses d'épinards hachés et l'œuf.

Farcir l'oie. La refermer avec un fil de cuisine et la déposer dans un grand plat à rôtir.

Faire cuire pendant 1h15 en arrosant de temps en temps.

Délayer le fond de veau dans l'eau chaude et le vin blanc et verser ce jus sur la volaille au four. Laisser cuire Th6 encore 45 mn en arrosant la volaille régulièrement.

Préparer les pommes en enlevant la partie supérieure de façon à obtenir un « chapeau », évier l'intérieur et citronner la chair.

Dans une poêle, faire cuire avec la moitié de beurre la chair des pommes, les raisins lavés et coupés en deux 10mn environ puis ajouter les pousses d'épinards lavés et faire cuire quelques minutes. Saler et poivrer.

Garnir les pommes avec ce mélange et déposer une petite noix de beurre sur chacune.

20mn avant la fin de la cuisson, déposer les pommes autour de la volaille.

Servir l'oie entourée des pommes farcies accompagnée du reste des raisins, des pousses d'épinards et de la sauce en saucière.



## INFOS PRATIQUES

### MAIRIE

Secrétaire de mairie :

Mme Anne MEUNIER

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

mercredi et vendredi de 13 h 30 à 18 h 30

*Pour d'autres horaires, veuillez prendre rendez-vous.*

téléphone : 01 34 67 41 72

fax : 01 34 67 48 00

[mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr](mailto:mairie.wy-dit-joli-village@wanadoo.fr)

### Déchetterie de Magny en Vexin

**Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars)**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin	9h-12h					9h-12h	9h-13h
Après-midi	14h-17h		14h-17h		14h-17h	14h-17h	

**Fermeture de la déchetterie : le 25 décembre et le 1er janvier.**



**Rappel :** l'usage des tronçonneuses, tondeuses et autres engins bruyants est réglementé.

Lundi au vendredi : de 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30

Samedi : de 9h à 12 h et de 15h à 19h

**Dimanche et jours fériés :**

**de 10h à 12h et de 16 h à 19 h**

### **PASSAGE des ENCOMBRANTS en 2017**

lundi 16 janvier

mardi 4 avril

mardi 19 septembre



### **Déchets refusés lors des collectes d'encombrants**

- \* objets dont le poids excède 50 kg.
- \* objets dont les mesures dépassent 1,75m x 1,50m x 0,50 m
- \* gravats
- \* déchets d'équipements électriques et électroniques DEEE
- \* produits explosifs (ex:bouteille de gaz)
- \* produits toxiques (batteries, piles, peinture, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitement agricole, fûts avec produits inconnus...)
- \* déchets verts et souches
- \* objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)

**Les déchets doivent être sortis la veille au soir dans la limite de 1m3 par foyer.**

Le service de dératisation est passé dans le village en novembre. Si vous étiez absent ou si vous avez besoin de produit pour lutter contre l'invasion des rongeurs, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès de Laurent Bossu.





Nous vous rappelons qu'il est **indispensable** de faire figurer sur votre boîte à lettres **votre nom**, lisiblement écrit sur l'étiquette prévue à cet effet.

En l'absence de celui-ci, vous vous exposez à ne pas recevoir correctement votre courrier ainsi que toute information officielle déposée par la mairie et qui vous concerne personnellement.



Vous avez été diplômé durant cette année 2016, BRAVO !!

**Faites-vous connaître à la mairie.**

La commune souhaite récompenser les diplômés 2016 qui seront présents lors de la cérémonie des vœux le samedi 14 janvier 2017.



Vous êtes nouvel arrivant dans le village, vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales ? Vous avez jusqu'au 31 décembre pour le faire.

Pour information en 2017 :

- Election présidentielle : 23 avril et 7 mai
- Election législative : 11 juin et 18 juin



*Le maire et les rédacteurs du bulletin vous souhaitent de passer de joyeuses fêtes de fin d'année.*